

VILLE DE LOISON-SOUS-LENS



PROCÈS VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 2 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **2 Décembre à 16 H**, le **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale** s'est réuni en salle **Raoul Duhamel**, 19 rue Jean-Jacques Rousseau, **sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA**, Maire, en suite de convocation en date du **12 Novembre 2025**, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents :

Tous les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'exception de :
Mesdames **Khadija LANNABI**, **Sandrine WABLES**, **Martine VAN PARYS** et **Isabelle VAN PEUTER**, absentes excusées.

Messieurs **Jean-Marc FAUVERGUE** et **Thierry BALINGHEN**, absents.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Président** ouvre la séance et présente ses communications.

Madame Catherine WILLE est élue **secrétaire de séance**.

Hommage à Monsieur Éric DAVID

À l'ouverture de la séance, **Monsieur le Président** a souhaité rendre hommage à **Monsieur Éric DAVID**, ancien élu, et a sollicité **une minute de silence**.

Cette minute de recueillement a été observée par l'ensemble des administrateurs/membres du Conseil d'administration

ORDRE DU JOUR

Objet : Autorisation Provisoire de Dépenses d'Investissement 2026 (Rajout sur Table)

I. Rappel du Cadre Légal

- **Article L.612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)** : Cet article permet à l'exécutif, en l'absence d'adoption du budget avant le 1er janvier de l'exercice, d'engager et de mandater des dépenses.
- **Section de Fonctionnement** : Les dépenses sont autorisées dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente.
- **Section d'Investissement** : Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif peut, sur **autorisation de l'Assemblée Délibérante**, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du **quart (1/4)** des crédits ouverts à l'exercice précédent (hors remboursement de la dette).

II. Proposition d'Autorisation

Compte tenu du délai d'adoption du Budget Primitif 2026, il est proposé d'autoriser les dépenses d'investissement pour assurer la continuité des projets au 1er janvier 2026, dans la limite réglementaire du quart des crédits 2025.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	Libellé	Crédits Inscrits 2025 (BP+DM+RP)	Autorisation Provisoire 2026 (1/4 des crédits 2025)
	21	Immobilisations corporelles	40 761,35 €	10 190,34 €
		TOTAL	40 761,35 €	10 190,34 €

III. Décision du Conseil d'Administration

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration,

DÉCIDENT :

1. **D'autoriser Monsieur le Président** à engager, liquider et mandater les dépenses de la Section d'Investissement pour l'exercice 2026, et ce, jusqu'au vote du Budget Primitif 2026 ou au plus tard jusqu'au 31 mars 2026.
 2. **D'affecter les crédits** à cet effet dans la limite de **10 190,34 €** (Dix mille cent quatre-vingt-dix euros et trente-quatre centimes) sur le Chapitre 21 « Immobilisations corporelles », conformément au tableau ci-dessus et à l'article L.612-1 du CGCT.
- Vote à l'unanimité

1 - Renouvellement de la Convention de partenariat avec l'association PACTE 62 :

L'association PACTE 62 « Pour Agir Contre Toute Exclusion dans le Pas-de-Calais » dont le siège social se trouve à Liévin, 162 rue Jules Guesde, est une association déclarée à vocation non lucrative, dont l'objet est de promouvoir des actions d'aide aux personnes victimes de l'exclusion ou en difficulté quels que soient leur âge et le motif, l'insertion sociale et professionnelle de personnes vulnérables, marginalisées ou en voie de l'être.

Cette aide se matérialise notamment à travers la fourniture de denrées alimentaires ou non alimentaires de première nécessité.

Afin d'en faire bénéficier les familles en difficulté de la Commune de Loison-sous-Lens, il y a lieu de renouveler la convention de partenariat avec le PACTE 62, laquelle définit les conditions de prise en charge des familles concernées.

L'accès à l'Epicerie Solidaire est réservé aux seules familles fiscalement domiciliées à Loison-sous-Lens et titulaires d'une carte d'adhérent délivrée par le CCAS et les partenaires sociaux habilités. L'adhérent devra s'acquitter d'un droit de 2 Euros.

Cette carte précise le montant maximum du budget d'achat alloué à l'adhérent.

La carte a une durée de validité de 3 ou 6 mois, renouvelable.

En contrepartie de l'accueil de certaines familles par le PACTE 62, le Centre Communal d'Action Sociale s'engage à verser une subvention de :

- 12,50 € par mois et par famille pour les cinquante premières adhésions,
- 12 € pour les cinquante suivantes
- 11.50€ au-delà de 100 familles,

Cette subvention sera facturée sous forme d'un relevé en fin de mois.

Il est demandé aux Membres du Conseil d'Administration de renouveler la convention de partenariat avec l'association PACTE pour l'année 2026.

- Vote à l'unanimité

2 - Action « Emploi Jeunes » du 25 novembre 2025

Lieu : Salle Raoul Duhamel – de 13H30 à 17 Heures.

L'action se tiendra le 25 novembre 2025 à la salle Duhamel.

Il a été convenu de privilégier les petites actions ciblées et de retenir une thématique unique, afin d'optimiser l'objectif à atteindre.

Public visé :

Les jeunes de moins de 26 ans, soit 136 Loisonnais identifiés.

Secteurs d'activité retenus :

- Bâtiment
- Maintenance / Technicien de maintenance
- Vente et commerce

M. Fabien FLOUQUET se chargera de contacter les entreprises locales susceptibles de présenter leurs métiers, missions et besoins actuels.
Des entretiens individualisés seront mis en place afin de permettre aux jeunes d'établir un premier contact concret avec les employeurs dans les domaines recherchés.

Perspectives :

Dans un second temps, une réunion similaire sera organisée avec les personnes en recherche d'emploi âgées de 50 ans et plus.

La semaine du 17 au 24 novembre sera quant à elle consacrée aux travailleurs en situation de handicap, représentant une trentaine de Loisonnais.

Les Établissements Renard (rue Devouges) ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour faire connaître leur entreprise.

Ils pourront accueillir une dizaine de participants.

Mme LEDRU a également proposé d'élargir la participation à des jeunes issus des communes voisines.

Points soulevés :

Un frein majeur a été évoqué : la problématique de la mobilité.

Les horaires du réseau TADAO ne sont pas en adéquation avec ceux des entreprises locales.

M. David GUIDE suggère d'étudier la possibilité pour la commune de financer des vélobib afin de faciliter les déplacements des demandeurs d'emploi motivés et opérationnels.

Conclusion :

Il est essentiel de valoriser les candidatures « clefs en main » pour favoriser le retour à l'emploi.

Une planification d'actions conjointes pour l'année 2026 avec France Travail est également envisagée.

Par ailleurs, l'évolution annuelle (arrêtée fin juin 2025) sur la commune est jugée plutôt bonne, confirmant une dynamique encourageante en matière d'emploi et d'insertion professionnelle.

Remarque :

France Travail a identifié **136** Loisonnais. Parmi eux, **30 jeunes** ont été spécifiquement invités à participer à une session d'information. **10** jeunes se sont présentés.

La session a inclus un support de présentation interactif. Les échanges avec les participants ont été jugés constructifs et satisfaisants par les organisateurs.

Conclusion : L'opération est considérée comme un succès, marquant un premier échange prometteur. Une évaluation des actions futures sera menée.

3 - Unis Cité

Dans le cadre du partenariat avec Unis-Cité, la commune accueillera cette année un trinôme de jeunes engagés en service civique afin de développer des actions de solidarité, de lien social et d'animation sur le territoire.

L'équipe :

- Mattis, Elyne et Loucas (Également en mission numérique)

Ces trois jeunes constitueront le trinôme d'intervenants pour la commune.

Période d'intervention :

Les jeunes volontaires interviendront **à compter de la semaine du 17 novembre 2025 et ce, jusqu'au 5 juin 2026**, pour toute la durée de leur mission réalisée dans le cadre du partenariat avec **l'association Unis-Cité**.

Horaires de présence sur la commune :

- Mercredi : 9h00/12h00 – 13h30/17h00
- Jeudi : 9h00/12h00 – 13h30/17h00

Partenariats et actions prévues :

Les jeudis après-midi, le trinôme interviendra avec l'association « Main dans la main » dans le cadre des après-midi jeux.

L'objectif étant de renforcer les moments de convivialité intergénérationnelle et toucher un public plus large.

Un trinôme supplémentaire d'Unis-Cité viendra en renfort les jeudis après-midi pour ces temps collectifs (Frédérique/Tom et Louna)

Madame Catherine WILLE a informé le Conseil des événements suivants impliquant les jeunes d'Unis-Cité et les jeunes du S.A.J

- Le **S.A.J.** a invité les jeunes d'**Unis-Cité** à un goûter de Noël qui se tiendra le **Jeudi 11 décembre prochain**.
- L'**Association Main dans la Main** a convié les jeunes d'**Unis-Cité** et le **Service Accueil Jeunes (S.A.J.)** à participer au Goûter de Noël. Cet événement aura lieu le **samedi 23 décembre prochain** à la **Salle Dolto**.

Monsieur le Maire **informe** que l'événement "Goûter de Noël » de l'**Association Familiale**, présidé par M. Hervé LEJEUNE, est programmé pour le **13 décembre prochain à 15h30** – Salle Duhamel

5 - Colis Mystère de Noël 2025

Après validation par Mme Catherine WILLE et une partie de son pôle, l'affiche relative à l'opération « **Colis Mystère de Noël 2025** » a été finalisée.

Afin d'assurer une diffusion optimale de l'information auprès des administrés, il est proposé de lancer la communication – Semaine 46 - à travers les supports suivants :

- Page Facebook officielle de la Ville
- Panneaux lumineux municipaux
- Ainsi que tout autre support de communication jugé pertinent (site Internet communal, affichage en mairie, CCAS, lieux publics, partenaires locaux...)

Les **donateurs** ont la possibilité d'offrir les cadeaux de leur choix, **en fonction de leurs moyens et de leurs dons**.

Les **familles bénéficiaires** seront **sélectionnées et ciblées par le CCAS**, afin d'assurer une répartition équitable et adaptée aux situations sociales repérées.

L'objectif est d'assurer une **information rapide et efficace** des administrés et de garantir une **mobilisation solidaire** autour de cette action de fin d'année et de garantir une large visibilité de l'action.

Madame Catherine WILLE a fait le point sur l'opération de solidarité des « colis mystères », précisant que **8 familles** de la commune se sont engagées à confectionner ces colis pour des bénéficiaires en difficultés passagères.

Information sur le Banquet des Aînés du 19 septembre 2025

Madame Catherine WILLE a informé les membres du Conseil d'Administration du suivi du Banquet des Aînés, tenu le 19 septembre dernier, suite à l'insatisfaction exprimée par plusieurs convives.

Actions entreprises :

- Un courriel a été transmis au **Domaine de la Cendrée** le **20 novembre dernier** pour relater les différents points négatifs observés lors du repas.
- Une rencontre de suivi est prévue avec le Domaine de la Cendrée le **6 janvier** prochain à **15h30** au Centre Communal d'Action Sociale.

3 - Emission d'un mandat administratif – Remboursement location salle Raoul Duhamel

Dans le cadre d'une demande de remboursement, il est proposé au Conseil d'Administration d'émettre un mandat administratif au profit d'une famille loisonnaise, concernant la location de la salle Raoul Duhamel pour la période des 23 et 24 août 2025.

Le montant du remboursement s'élève à 140 €.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur l'accord de ce remboursement.

- Vote à l'unanimité

4 - Noël en famille 2025

Le Noël en famille du Centre Communal d'Action Sociale qui se déroulera le 10 Décembre 2025 de 14 Heures à 16 Heures Salle Duhamel est de nouveau organisé sous la forme d'un goûter créatif.

L'action a pour but d'organiser, pour les familles ayant eu des difficultés durant l'année, un moment convivial autour du thème de Noël.

Différentes activités sont prévues tout au long de la manifestation :

- * Un atelier des lutins (activité manuelle - 2h)
- * Un atelier maquillage de Noël (2h)
- * Un atelier confection boules à neige (2h)
- * Un atelier liste au Père Noël
- * Stand photo avec le Père Noël

Les différentes dépenses pour cette manifestation sont de :

Animations : 1009.28 €

- Atelier lutins : 265.00 €
- Atelier boules à neige : 380.00 €
- Maquillage de Noël : 344.00 €
- Frais KM : 20.28 €

Goûter amélioré / petits matériels : Budget restant = 490.72€

Budget total prévu pour la manifestation = 1500€

Proposition :

Monsieur David PENETTICOBRA a proposé d'étudier l'opportunité d'obtenir une **compensation** auprès du Domaine, afin de répondre au mécontentement exprimé par les administrés.

6 – LISTE DES ANNEXES

1. Convention Pacte 62
2. Caractéristiques de la demande d'emploi Catégorie A et ABC
3. Affiche « Colis Mystère Noël 2025 »

7 – QUESTIONS DIVERSES

- Pas de questions

Clôture de séance

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **16H35**.

De tout ce que dessus, **il a été dressé le présent procès-verbal**, signé par **Monsieur le Président** et **Madame la Secrétaire de séance**.

Le Maire,

Président du C.C.A.S

La secrétaire de séance,


Daniel KRUSZKA


Catherine WILLE